

Rapport du Maire sur la Situation
 Ville de Terrebonne
 Lundi 10 novembre 2014

Rémunération des élus de la Ville de Terrebonne pour 2014 (en date du 4-11-2014)

Rémunérations des élus versée par la Ville de Terrebonne pour:

		<i>Montants</i>
Rémunération de base du Maire ;		110 285,00 \$
Rémunération de base des conseillères et conseillers ;		26 468,00 \$
Rémunération Président du comité exécutif ;		25 000,00 \$
Rémunération Vice-président du comité exécutif ;		20 000,00 \$
Rémunération Membre du comité exécutif ;		10 000,00 \$
Rémunération Président d'une commission du conseil ;		10 000,00 \$
Rémunération Vice-président d'une commission du conseil ;		5 000,00 \$
Rémunération Membre d'une commission du conseil ;		3 000,00 \$
Allocation de dépenses du Maire ;	Maximum	15 787,00 \$
Allocations de dépenses conseillères, conseillers ;	Maximum	15 787,00 \$

Rémunérations versées par d'autres organismes à titre d'élus municipaux (MRC, Régies(RAIM,RAETM), CRT Lanaudière, CMM, CRÉ Lanaudière

Rémunération Préfet M.R.C.	Sujet maximum légal (* 2)	1 304,77 \$
Rémunération Préfet suppléant M.R.C.		3 167,80 \$
Rémunération Membre du conseil administration M.R.C.		2 639,83 \$
Rémunération Membre du conseil administration M.R.C.	Jeton présence	158,39 \$
Rémunération membre Comité administratif M.R.C.		1 583,90 \$
Membre comité administratif M.R.C.	Jeton présence	158,39 \$
Allocation dépense Préfet MRC	(Maximum légal atteint)	0,00 \$
Allocation dépense Préfet suppléant MRC	(maximum légal atteint)	0,00 \$
Allocation dépense membre conseil administration M.R.C.	(maximum légal atteint)	0,00 \$
Allocation dépense membre conseil administration M.R.C. par séz	(maximum légal atteint)	0,00 \$

Président Comité transport M.R.C.		6 335,59 \$
Vice-président Comité transport M.R.C.		2 639,83 \$
Membre du Comité transport M.R.C.		1 055,93 \$
Membre du Comité transport M.R.C.	Jeton présence	158,39 \$
Membre Comité d'aménagement M.R.C.		263,98 \$
Membre Comité d'aménagement M.R.C.	Jeton présence	158,39 \$
Allocation dépense Président Comité transport M.R.C.	(maximum légal atteint)	0,00 \$
Allocation dépense Vice-président Comité transport MRC	(maximum légal atteint)	0,00 \$
Allocation dépense membre Comité transport M.R.C.	(maximum légal atteint)	0,00 \$
Allocation dépense membre Comité d'aménagement	(maximum légal atteint)	0,00 \$
CRT Lanaudière Président		
CRT Lanaudière Vice-président		
CRT Lanaudière Membre CA		1 546,78 \$
CRT Lanaudière Membre CA	Jeton présence	154,68 \$
CRT Lanaudière Membre CE		773,39 \$
CRT Lanaudière - Membre CE	Jeton présence	154,68 \$
Président R.A.I.M. Des Moulins		10 686,03 \$
Vice-président R.A.I.M. Des Moulins		5 343,02 \$
Membre du conseil R.A.I.M.		3 740,11 \$
Allocation dépense Président R.A.I.M. Des Moulins	(maximum légal atteint)	0,00 \$
Allocation dépense Vice-président R.A.I.M. Des Moulins	(maximum légal atteint)	0,00 \$
Allocation dépense membre Conseil R.A.I.M. Des Moulins	(maximum légal atteint)	0,00 \$
Régie des eaux Terrebonne-Mascouche Président		7 722,33 \$
Régie des eaux Terrebonne-Mascouche Vice-président		2 713,25 \$
Régie des eaux Terrebonne-Mascouche Membre Conseil		2 034,94 \$
Allocation dépense Président RAETM	(maximum légal atteint)	0,00 \$
Allocation dépense Vice-président RAETM	(maximum légal atteint)	0,00 \$
Allocation dépenses Autres membres RAETM	Sujet maximum légal (* 2)	95,52 \$
Membre CA et CE de la C.M.M.	Sujet maximum légal (* 2)	2 079,23 \$

Membre Comité exécutif CRÉ Lanaudière
Allocation dépense CRÉ

Jeton présence

250,00 \$ par rencontre

0,00 \$

Note 1 *Le calcul de la rémunération totale est basé sur la rémunération maximum qu'un élu peut recevoir pour chaque fonctions au cours de l'exercice 2014, selon les informations au 4 novembre 2014. La Loi prévoit que le membre du conseil a droit à une allocation de dépenses équivalent à 50% de sa rémunération, jusqu'à concurrence pour 2014 de 15 787\$*

		<u>Rémunérations</u>		<u>Maximum \$ permis</u>
Note 2	J.-M. Robitaille	Montants permis	Membre CA&CE C.M.M.	2 079,23 \$
		prorata maximum	Préfet M.R.C.	<u>1 304,77 \$</u>
		Rémunérations Autres	TOTAL	3 384,00 \$
		Rémunérations Ville	Total	<u>135 285,00 \$</u>
		Total Rémunérations	Maximum légal permis	138 669,00 \$

